



# PME et ETI : anticipez le monde bas carbone en évaluant votre stratégie carbone grâce au projet ACT

## ACT

ACT (**A**ssessing **l**ow **C**arbon **T**ransition) est une méthodologie d'évaluation de la stratégie des entreprises vis à vis des exigences d'un monde bas carbone. Reconnue à l'international, elle a été développée par l'ADEME et le CDP.

L'évaluation détaillée est synthétisée par une note reposant sur trois critères : performance, cohérence globale et tendance. Elle prend la forme suivante :



1. Performance : chiffre compris entre 1 et 20
2. Cohérence : lettre comprise entre A et E
3. Tendance : + (amélioration), - (dégradation), = (stable)

[www.actproject.net](http://www.actproject.net)

### Contact ADEME

Edouard Fourdrin

02 41 91 40 71

[edouard.fourdrin@ademe.fr](mailto:edouard.fourdrin@ademe.fr)

### Contexte et objectif du projet

L'accord de Paris modifiera nos modes de production et de consommation et il est désormais essentiel que les entreprises anticipent le monde bas carbone de demain. Pour cela, l'ADEME a développé avec le CDP le dispositif ACT sur la stratégie carbone des entreprises (cf. encadré).

L'objectif de ce projet est d'expérimenter la méthodologie ACT auprès des Petites et Moyennes Entreprises (PME) et des Établissements de Taille Intermédiaire (ETI) en vue, à terme, de développer au niveau national un programme climat volontaire ambitieux qui dynamisera la transition vers une économie décarbonée.

Le projet, qui s'inscrit en partie dans le cadre du programme européen Life Clim'foot (LIFE14 GIC/FR/000475) vise à couvrir 30 entreprises dans les secteurs de la production d'électricité, de la construction automobile, du commerce de détail, de l'agroalimentaire et de la construction.

### Vos bénéfices

- Obtenez gratuitement une évaluation de votre stratégie carbone par un consultant expérimenté
- Identifiez vos points d'amélioration
- Bénéficiez gratuitement d'une formation à la méthode d'évaluation pour gagner en autonomie sur votre stratégie carbone.
- Impliquez votre personnel sur la performance environnementale de votre entreprise
- Communiquer à vos partenaires et investisseurs vos efforts en matière de réduction des émissions de GES

### Accompagnement et méthodologie de travail

En préalable à ce projet, vous recevrez une formation sur la méthodologie ACT d'une journée afin de bien comprendre ce dispositif. Pendant tout ce projet, vous serez ensuite accompagné gratuitement par un consultant sélectionné par l'ADEME. Il vous appuiera sur la collecte des données et évaluera votre stratégie carbone au regard des informations collectées. Il vous restituera ensuite cette évaluation personnalisée. Une implication de 5 à 10 jours homme au total (formation incluse) est à prévoir dans votre entreprise selon votre niveau d'appropriation de la dimension carbone et climat.

### Calendrier

Le projet se déroulera de mars 2017 au premier trimestre 2018. Les différentes étapes sont les suivantes :

- Recrutement des entreprises : mars à mai 2017
- Formation aux méthodes ACT : juin 2017
- Collecte des données : juillet à septembre 2017
- Analyse des données par le consultant : septembre à octobre 2017
- Remise des rapports individuels: novembre 2017
- Communication du projet : fin 2017 / début 2018



### Critères d'éligibilité

- PME : entreprise autonome comprenant jusqu'à 249 salariés, avec un chiffre d'affaires inférieur à 50 millions d'euros ou un total de bilan\* inférieur à 43 millions d'euros.
- ETI : entreprise ayant entre 250 et 4999 salariés, et soit un chiffre d'affaires n'excédant pas 1,5 milliards d'euros soit un total de bilan\* n'excédant pas 2 milliards d'euros.
- Secteurs couverts : production d'électricité, automobile, commerce de détail, agroalimentaire et construction.
- L'expérimentation est ouverte à tout le territoire métropolitain et des dynamiques régionales seront encouragées notamment avec les directions régionales de l'ADEME en Occitanie, Hauts de France et Ile de France

### Modalités de candidature

Vous devez déposer vos dossiers de candidature avant le 28/04/2017 à l'adresse électronique suivante : [edouard.fourdrin@ademe.fr](mailto:edouard.fourdrin@ademe.fr)

La candidature doit reprendre le modèle disponible en annexe.

### Sélection des entreprises

L'ADEME sélectionnera les candidats au regard de leur éligibilité à ce projet et s'intéressera aux motivations de chacun pour participer à cette expérimentation. L'ADEME souhaite également constituer un échantillon d'entreprises équilibré en terme de maturité sur la question carbone, avec des PME / ETI très expérimentés et d'autres novices sur cette question. Il est également important que l'entreprise puisse assurer sa participation pendant toute la durée du projet.

L'ADEME s'appuiera sur un comité de sélection composé de représentants des entreprises, investisseurs, l'Association Bilan Carbone, directions régionales de l'ADEME.

*\* Le total du bilan annuel se rapporte à la valeur des principaux actifs d'une entreprise. Pour plus de précisions, voir article 12, paragraphe 3, de la directive 78/660/CEE, chapitre 2.*

## Modèle de dossier de candidature

1. Nom de l'entreprise (dénomination commerciale)
2. Secteur d'activité et code NAF
3. Localisation (région)
4. Nombre de salariés
5. Nombre de sites et localisation
6. Chiffres d'affaires
7. Avez-vous réalisé des bilans GES de votre entreprise ?
8. Avez-vous mis en place des plans d'actions pour réduire vos émissions de GES ?
9. Comment évaluez-vous votre maturité et votre sensibilité sur la problématique des émissions de GES ?
10. Quelle sont vos motivations pour participer à ce projet ?
11. Quelles ressources humaines comptez-vous allouer à ce projet ?
12. Selon vous quels impacts pourrait avoir la transition vers une économie décarbonée sur les activités de votre entreprise ?

Le dossier de candidature doit être synthétique et ne doit pas excéder 4 pages.

